SN - FO Justice
secretariat@fojustice.com
Tel : 01.69.39.10.00
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ► fojustice.fr

CSA-MINISTÉRIEL du 12 novembre

FO JUSTICE REFUSE DE CAUTIONNER LE MÉPRIS !

COMMUNIQUÉ :

Le Syndicat National FO Justice annonce qu'il ne participera pas au Comité Social d'Administration Ministériel du 12 novembre 2026. Cette décision est lourde de sens, mais elle s'impose face à l'accumulation des engagements non tenus, à l'absence de réponses concrètes et à la dégradation continue des conditions de travail de l'ensemble des personnels du ministère de la Justice.

La première des urgences reste la surpopulation carcérale. Nos prisons débordent, les matelas au sol se multiplient, les tensions explosent et les personnels sont chaque jour davantage exposés à la violence physique comme verbale. Cette situation est devenue intenable et met en péril la sécurité de nos collègues.

Malgré ce constat unanime, l'article 7 du projet de loi SURE, qui prévoit un véritable mécanisme de régulation carcérale, n'a toujours pas de date d'examen à l'Assemblée nationale.

► **FO Justice** exige son inscription immédiate à l'ordre du jour des travaux parlementaires, et son adoption rapide. Il est urgent de désengorger nos prisons, d'en finir avec les matelas au sol et de mettre un terme à cette politique du « ***toujours plus de détenus*** », avec « ***toujours moins de moyens pour les personnels*** ». **Faut-il attendre un nouveau drame pour enfin agir ?**

► **Et que dire du nombre d'extractions judiciaires qui explose ?**

Leur multiplication désorganise profondément les **Équipes de Sécurité Pénitentiaire**, épuise nos collègues et compromet la sécurité des personnels, comme celle des établissements. À force de vouloir réaliser toujours plus d'extractions, les agents ne peuvent plus assurer correctement leurs autres missions, leurs entraînements et leurs formations.

► **FO Justice** exige des consignes ministérielles fermes pour réduire drastiquement les extractions évitables, développer la visioconférence chaque fois que le cadre légal le permet et faire respecter les engagements du protocole d'Incarville. La sécurité des Personnels n'est pas une option, elle n'est pas négociable !

Le mépris est tout aussi flagrant envers les **Personnels Administratifs**. Après des mois de discussions, d'attente et d'engagements, le plan de requalification est annulé pour 2026, sans aucune garantie de report en 2027.

Pourtant, le ministre a personnellement signé un relevé de conclusions qui engage, politiquement et financièrement, son ministère.

Comment peut-on ainsi balayer les perspectives de carrière de personnels qui, chaque jour, assurent des missions essentielles, assument des responsabilités croissantes et font face à des exigences toujours plus importantes ?

Les Personnels Administratifs, indispensables au fonctionnement quotidien de notre ministère, ne peuvent éternellement être les variables d'ajustement des renoncements ministériels. **Monsieur le Ministre, une signature vous engage !**

Un engagement ministériel n'est pas une promesse de circonstance.
Il doit être respecté ! Il est temps de l'honorer !

.../...

Les Cadres Greffiers ne sont pas davantage épargnés ! Alors que le protocole d'accord devait permettre de nouvelles perspectives de carrière, les dispositifs d'accès au grade de Cadre Greffier Principal ne sont toujours pas effectivement mis en place. Les anciens greffiers fonctionnels attendent la concrétisation de leur promotion au choix, tandis que les autres Cadres Greffiers restent dans l'attente de l'organisation de leur examen professionnel. Une fois encore, des engagements ont été pris, des perspectives ont été annoncées et les agents sont aujourd'hui laissés sans calendrier concret.

La reconnaissance professionnelle ne peut pas se limiter à des promesses !

À la PJJ, ce sont désormais 2,5 millions d'euros qui sont partis en fumée ! La réforme de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), dont la mise en paiement était prévue en novembre avec effet rétroactif au 1er janvier 2026, a été bloquée par Bercy. Cette enveloppe budgétaire devait permettre à plus de 1 500 agents supplémentaires de bénéficier enfin d'une reconnaissance financière attendue depuis des années.

Malgré les alertes répétées de **FO Justice**, y compris auprès du Premier ministre, aucune issue concrète n'a été apportée à ce dossier. À quelques semaines de la clôture de l'exercice budgétaire, l'intégralité de cette enveloppe de 2,5 millions d'euros est perdue. **Comment accepter que des crédits prévus pour les Personnels de la PJJ puissent ainsi disparaître par manque de décisions et d'arbitrages ?**

► **FO Justice** exige leur déblocage immédiat, la garantie de la rétroactivité au 1er janvier 2026 et la publication sans délai de la cartographie des services éligibles à la NBI Ville. **Les Personnels de la PJJ n'ont pas à payer le prix des blocages budgétaires et des lenteurs administratives !**

Trop, c'est trop !

Surpopulation carcérale, dégradation des conditions de sécurité, multiplication des extractions, engagements bafoués envers les personnels administratifs, carrières des cadres greffiers bloquées, reconnaissance financière des agents de la PJJ sacrifiée…

Ces situations, qui touchent toutes les filières de notre ministère, illustrent une même réalité : des promesses, des engagements, des personnels qui attendent… et une administration qui n'est pas capable de prendre les décisions nécessaires.

► **FO Justice** refuse de participer à une nouvelle réunion où les discours se succèdent pendant que les décisions se font attendre. Le dialogue social ne peut pas être un exercice de communication destiné à masquer l'inaction ministérielle.

Le respect des personnels ne se négocie pas.
Leurs droits et leurs perspectives ne se sacrifient pas.

Ce boycott n'est pas un renoncement au dialogue, c'est un acte de responsabilité syndicale et le refus catégorique de cautionner une politique qui laisse les Personnels sans réponses, sans perspectives et trop souvent sans protection.

LE 12 NOVEMBRE, FO JUSTICE NE SIÉGERA PAS !

► **FO Justice exige une audience urgente avec le garde des Sceaux pour évoquer l'ensemble de ces dossiers !**

Monsieur le ministre, les personnels n'attendent plus des promesses,
ILS EXIGENT DES ACTES !

FO JUSTICE NE FERA PAS DE LA FIGURATION !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER !! RIEN LÂCHER !
JE VOTE FO Justice
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS